



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le vendredi 28 à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 21 décembre 2018.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 décembre 2018, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJCIOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR
Madame Camille COQUELET
Madame Anne GOZE
Madame Christine NELAIN
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Marc BURY
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK
Monsieur Bruno SALIGOT

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Bernadette SOPO

Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Michel DEWITTE
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Jean-Claude DULIEU
Monsieur Fabien THIEME
Monsieur Jean-Marie TONDEUR
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_12_07

Objet : Décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_03_01 en date du 28 mars 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 29 mars 2018 et portant sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_05 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur le programme d'investissements de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_06 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et approuvant le budget primitif du Syndicat pour l'année 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_12_06 en date du 28 décembre 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 28 décembre 2018 et portant sur la mise à jour du programme d'investissements de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Dans la continuité des échanges tenus lors du Rapport d'orientations Budgétaires pour l'année 2018, de l'adoption du budget primitif 2018 et de la mise à jour du programme d'investissements 2018, la présente décision budgétaire modificative (DBM) n°1, détaillée en annexe de la présente délibération, intègre les ajustements de crédits suivants :

I/ Dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (011) : - 120 000 € HT

L'examen des dépenses engagées jusque fin d'année 2018 fait ressortir une diminution des inscriptions d'un montant de 120 000€ HT.

Ces ajustements portent notamment sur :

- ✓ Compte 617 Etudes et recherches : - 60 000€ suite à la non-réalisation de l'enquête fraude au vu de l'enquête ménages en cours ;
- ✓ Compte 618 Documentation et Formation : - 13 000 € au vu des dépenses engagées ;
- ✓ Compte 6227 Frais d'acte et de contentieux : - 25 000€ au vu de la clôture de certains dossiers contentieux ;
- ✓ Compte 6236 Catalogues et imprimés : - 7 000€ au vu des dépenses engagées ;
- ✓ Compte 6261 Frais d'affranchissement : - 5 000€ au vu des dépenses engagées ;
- ✓ Compte 6358 Autres droits : - 10 000€ au vu des dépenses engagées.

2) Charges de personnel (012) : - 130 000 € HT

Compte tenu d'une part du départ d'un agent (dont le renouvellement est en cours) et d'autre part du recrutement non réalisé de deux agents, les crédits sont diminués de 130 000 €.

3) Dépenses imprévues : - 1 000 000 € HT

Les dépenses imprévues sont diminuées de 1 000 000 € afin de rembourser le trop-perçu du SIMOUV au titre de la subvention d'investissement 2017 de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

4) Virement à la section d'investissement (023) : +1 250 000 € HT

II/ Dépenses d'investissement

1) Subvention (13) : + 1 000 000 € HT

Suite au réexamen des dépenses justificatives des subventions d'investissement 2017 des membres, il y a lieu de procéder au remboursement de la somme de 1 000 000€ de trop versé par la CAPH.

En effet, après examen des pièces justificatives produites à l'appui de la demande en date du 7 décembre 2017, il ressort que certaines dépenses justifiées en 2016 par le SIMOUV ont été reprises au travers de dépenses mandatées en 2017.

Cette incohérence est notamment liée à un écart rédactionnel entre les différentes conventions attributives de subventions d'investissement. En effet, la convention pour l'année 2016 indiquait la nécessité de produire un état des dépenses engagées, celle de 2017 stipulant que les dépenses devaient être mandatées.

2) Immobilisations incorporelles (20) : - 110 635 € HT

L'état des engagements au titre de 2018 fait notamment ressortir une réduction des crédits suite à la notification du marché portant sur l'enquête ménages.

3) Immobilisations corporelles (21) : +130 876,47 € HT

Le chapitre 21 propose notamment des crédits complémentaires dans le cadre du programme de renouvellement du parc autobus, au vu des différents marchés notifiés sur 2018.

4) Immobilisations en cours (23) : + 358 062,53 € HT

Le chapitre 23 propose notamment des crédits complémentaires liés aux ajustements des différents marchés notifiés et à notifier (réfection de la signalisation ferroviaire et de la vidéosurveillance de la ligne 1 et extension du pôle d'échange de Saint-Amand-Les-Eaux).

En conclusion, il ressort une proposition budgétaire portant sur des crédits d'investissement complémentaires à hauteur de 1 378 304 € HT.

III/ Recettes d'investissement

1) Subventions d'investissement (013) : +128 304 € HT

Les ajustements suivants sont proposés :

✓ + 89 999 € suite à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de l'enquête ménages ;

✓ + 38 305 € au vu de la décision attributive de la Région Hauts-de-France dans le cadre du financement européen de l'extension du pôle d'échanges de Saint-Amand-Les-Eaux (estimé initialement à 100 000 €).

2) Opérations d'ordre de transfert entre sections (021) : + 1 250 000 € HT

Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 250 000 € HT.

En conclusion, il ressort que le montant proposé au titre des recettes d'investissement est de 1 378 304 € HT, s'équilibrant ainsi en dépenses d'investissement.

CONCLUSION GENERALE :

La Décision Budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2018, proposée à hauteur de 1 378 304 € HT, permet d'aluster, en dépenses et en recettes, les inscriptions votées lors du budget prévisionnel.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2018 et d'autoriser Madame la Présidente à prendre l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2018, détaillée en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance

Le 28 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME
Syndicat Présidentiel du SIMOUV
d'Organisation des Travaux de Viciniales et
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 57 45 65 21
Anne-Lise DUFOUR-TONINI
Fax : 03 57 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : 28 DEC. 2018

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.